

## COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

### Compte rendu Conseil Municipal 06 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 30 août 2019.

Effectif légal du conseil municipal : 11                      Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers en exercice : 09                      Suffrages exprimés : 8

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mme Hélène DUBOIS, M. François PONCHON, Gilles LE BIHAN.

Absentes : Mmes Aude RUVOEN –procuration à Hélène DUBOIS–, Nicole ANDRE.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Bruno LE MAT a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

#### **2019-042 – EXTRACTION DE SABLE PAR LA POINTE D'ARMOR & AUTORISATION A ESTER EN APPEL**

Le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour interjeter appel du jugement par lequel le Tribunal administratif de Rennes, le 4 juillet 2019, a rejeté la requête en annulation engagée à leur encontre ainsi que, le cas échéant, auprès du Conseil d'État et des juridictions européennes pour les décisions de justice ultérieures relatives auxdits arrêtés.

#### **2019-043 – PARKING PRESBYTERE & BARRIERE**

Après la décision du 07 décembre 2018 de transformer le jardin du presbytère en parking, le maire propose d'installer une barrière afin d'en limiter l'usage à ce nouveau parking. Le conseil municipal décide qu'il est prématuré de mettre une barrière pour réserver le parking à l'hôtel puisqu'aucune convention n'a été conclue en ce sens.

#### **2019-044 – PANNEAUX SPM**

Sur proposition de M. Dissez, le Conseil Municipal accepte le devis de SPM de panneaux de signalisation pour un montant de 752.64TTC (627.20€HT) (panneaux de marché, taxi, parking réservé à la clientèle, baignade).

#### **2019-045 – SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES**

Vu le manque de trésorerie à la caisse des écoles le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de faire un versement de 5 000€.